



16 novembre 2020

CIRCULAIRE CTOI 2020-48

Madame/Monsieur,

LISTE DES NAVIRES INN DE LA CTOI — NOVEMBRE 2020

Conformément au Paragraphe 29 de la Résolution CTOI 18/03 *Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans la zone de compétence de la CTOI*, je souhaiterais informer les CPC que la Liste des navires INN de la CTOI, approuvée à la 24^{ème} Session de la Commission, au mois de novembre 2020, a été publiée sur le site web de la CTOI. La Liste des navires INN peut être téléchargée à partir du lien suivant: [Cliquer ici](#).

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes :

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume Uni (« TBOI »), Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Liberia, Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.